

# Séminaires

Votre solution à partir de **CHF 59.- / personne**

Minimum : 4 personnes / Maximum : 16 personnes

Forfait séminaire incluant :	½ journée *	Journée complète
<ul style="list-style-type: none"><li>◆ Location de la salle</li><li>◆ Matériel technique (Beamer, flip chart et marqueurs, câbles de branchement)</li><li>◆ Réseau Wifi privatif</li><li>◆ Bloc-notes et crayon à papier pour chaque participant</li><li>◆ Boissons à volonté (café, thé, eau plate, eau gazeuse et jus de fruits)</li><li>◆ Snacks à volonté (Viennoiseries, biscuits, fruits)</li></ul>	<b>59.-</b>	<b>69.-</b>

\* ½ journée (8H00-13H00 ou 13H00-18H00)

## LES REPAS

*Suggestions pour le repas du midi :*

- ◆ Menu du jour (entrée + plat ou plat + dessert) à **CHF 19.50 / personne**
- ◆ Menu du jour (entrée + plat + dessert) à **CHF 25.50 / personne**
- ◆ Choix à la carte : [www.rocheray.ch](http://www.rocheray.ch)

*Suggestions pour le repas du soir :*

- ◆ Choix à la carte : [www.rocheray.ch](http://www.rocheray.ch)

## L'HÔTEL

À partir de **92.- / personne / nuit** (petit-déjeuner inclus / hors taxe de séjour CHF 3.-/ personne / nuit)

Contactez-nous pour obtenir un devis personnalisé pour votre hébergement.

*Tarif dégressif selon le nombre de chambres réservées.*

---

## LES CONDITIONS

En cas d'annulation de la part du client, ce dernier s'engage selon les dispositions suivantes :

- ◆ Annulation de la manifestation **7 jours** avant la date : **10 %** du montant total de la prestation à régler
  - ◆ Annulation de la manifestation **48 heures** avant la date : **40 %** du montant total de la prestation à régler
  - ◆ Annulation de la manifestation **24 heures** avant la date : **80 %** du montant total de la prestation à régler
- Si aucune annulation n'a été signalée par écrit au jour et à l'heure de l'événement, l'établissement est en droit de facturer **100 %** du montant total convenu.

Toute annulation de la part du client devra être signalée par écrit (courrier, e-mail).

Le nombre définitif de participants devra être communiqué au plus tard **48 heures** avant l'événement.

En cas de diminution entre le nombre de participants fixé par le client suivant le délai ci-dessus et le nombre définitif/réel à l'heure de l'événement, les conditions suivantes s'appliquent :

- ◆ Jusqu'à un écart de **15 %** en dessous : Facturation du nombre réel de participants.
- ◆ Plus de **15 %** en dessous : Facturation du nombre de participants prenant en compte la tolérance de **15%**.

En cas d'augmentation du nombre participants au moment de l'événement – sous réserve que cela soit réalisable pour l'établissement : Facturation du nombre réel de participants.